



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/694

Opération n° 60021884, "Bâtiments - Mise en accessibilité 2021-2026" - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-3, programme 20020.

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/694 - OPERATION N° 60021884, "BATIMENTS - MISE EN ACCESSIBILITE 2021-2026" - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2021-3, PROGRAMME 20020. (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1487 du 28 septembre 2015, le Conseil municipal a approuvé le plan d'action défini dans l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), dit de « patrimoine », présentant l'état des lieux et la stratégie de mise en accessibilité aux personnes en situation de handicap des établissements recevant du public (ERP) et installations ouvertes au public (IOP) de la Ville de Lyon.

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Bâtiments mise en accessibilité » ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Accessibilité 2021-2026 » n° 2021-3, programme n° 20020.

Le 28 janvier 2016, cet Ad'AP a été approuvé par le Préfet du Rhône.

Au regard de son patrimoine complexe et important composé d'environ 680 ERP et IOP, la Ville de Lyon bénéficie d'un Ad'AP échelonné sur trois périodes de trois ans.

Les trois périodes se déclinent comme suit :

- P1 2016 - 2018 ;
- P2 2019 - 2021 ;
- P3 2022 - 2024.

Sur 680 ERP et IOP inscrits dans l'agenda, plus d'une centaine d'opérations a été réalisée ou est en cours d'études ou travaux.

Les travaux mis en œuvre concernent essentiellement :

- l'amélioration des accès aux bâtiments : création de rampes, mise en place de visiophones ;
- l'amélioration des cheminements horizontaux et verticaux intérieurs : revêtement de sols, portes élargies, signalétiques, éclairage, création d'ascenseurs, traitement des escaliers ;
- la création ou la mise en conformité de sanitaires, vestiaires, douches adaptées.

De nouvelles opérations de travaux doivent être mises en œuvre sur le mandat 2021-2026 en cohérence avec les trois périodes de l'Ad'AP.

La liste indicative et prévisionnelle des ERP ou IOP concernés est annexée.

Cette opération de 8 millions d'euros sera à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Accessibilité 2021-2026 » n° 2021-3, programme n° 20020.

Tous les marchés de travaux, de coordination santé prévention sécurité, de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2015-1487 du 28 septembre 2015 et n° 2021/584 du 25 mars 2021 ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- L'opération n° 60021884 « Bâtiments - Mise en accessibilité 2021-2026 » est approuvée. Elle sera financée par affectation d'une partie de l'AP 2021-3, programme 20020.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme 20020 AP 2021-3, opération 60021884 et imputées aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonctions 020, 20, 211, 212, 30 et autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant susceptible de modifications compte tenu des aléas pouvant survenir :
 - année 2021 : 1 500 000 €;
 - année 2022 : 1 000 000 €;
 - année 2023 : 1 500 000 €;
 - année 2024 : 1 500 000 €;
 - année 2025 : 1 500 000 €;
 - année 2026 : 1 000 000 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET